

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :

21 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Nathalie DENIS (pouvoir donné à Stanislas BOUCHET) et Jean-Marie LEYGONIE (pouvoir donné à Isabelle MORESI).

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

2023-07 Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2022

Rapporteur : Elvine LEON

Elvine LEON présente le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune dressé par le Centre des Finances Publiques de Tarare. Ce compte de gestion est identique au compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

BT COLLEGE DE POSTE COMPTABLE : 543047

NOM DE POSTE COMPTABLE : 500 TARARE

ETABLISSEMENT : FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Résultats budgétaires de l'exercice

EXERCICE : 2022

SECTEUR : 2021

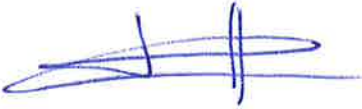
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 454 044,41	2 442 739,94	4 896 784,35
Titres de recette émis (b)	921 870,94	2 022 478,74	2 944 349,68
Réductions de titres (c)	7 539,27	200 592,04	208 131,31
Recettes nettes (d = a - b + c)	924 301,18	1 991 416,64	2 915 717,82
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 454 044,41	2 442 739,94	4 896 784,35
Mandat émis (b)	613 704,21	1 640 099,27	2 253 803,48
Annulation de mandats (c)	228 012,74	10 559,09	238 571,83
Depenses nettes (d = a - b + c)	187 327,46	1 639 480,18	1 826 807,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - b) Excédent	616 973,72	302 456,46	919 430,18
(d - b) Déficit			

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune établi par le Centre des Finances Publiques de Tarare tel que présenté.

Le Maire
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance
Baptiste GAUDELUS

